

Participation à une programme de recherche et développement: amélioration de la qualité de vie des personnes âgées par le recours à de nouvelles TIC

2007/0116(COD) - 14/06/2007 - Document annexé à la procédure

Ce document de travail de la Commission accompagne la communication de la Commission sur les Technologies de l'Information et des Communications et les personnes âgées ("Bien vieillir dans la société de l'information en Europe"), en réponse à la Déclaration ministérielle de Riga sur l'e-inclusion et à la communication sur l'avenir démographique de l'Europe (voir [INI/2007/2156](#)).

Ce document analyse les aspects économiques et sociaux, et les dimensions commerciales des TIC en lien avec les personnes âgées et suggère un éventail de réponses sous la forme d'un plan d'action pour surmonter les difficultés réglementaires et techniques ainsi que les autres obstacles et pour exploiter pleinement les opportunités des TIC.

Ces actions incluent également des suggestions pour **l'initiative phare "i2010 – aide aux personnes dans une société vieillissante pour le bien-être, l'autonomie et la santé dans une société de l'information »** et constitue une première contribution majeure à l'Initiative européenne « e-inclusion » de 2008.

Les actions sont regroupées en 4 domaines :

1. mieux sensibiliser et définir des stratégies communes, par le biais de la participation à une plateforme de l'innovation avec les parties concernées, à des événements de sensibilisation, à des exercices d'évaluation et à des échanges au niveau ministériel sous les Présidences à venir ;
2. mettre en place les conditions indispensables y compris les options réglementaires pour surmonter la fragmentation de l'offre et de la demande et proposer des solutions de remboursement des TIC et des voies d'interopérabilité en matière d'e-santé ;
3. promouvoir l'adoption des TIC par des échanges de bonnes pratiques et des démonstrations de vie autonome dans des maisons intelligentes, des exemples de soin en ligne pour les maladies chroniques par le biais du programme pour l'innovation et la compétitivité, des projets pilotes menés dans les régions qui utilisent les Fonds Structurels et les marchés publics afin de résoudre les problèmes d'acceptation par l'utilisateur, d'interopérabilité, d'incertitude quant à la viabilité des modèles d'activité et de mise en œuvre à grande échelle ;
4. coordonner les efforts pour préparer le futur en partageant les résultats de recherche et d'innovation, y compris le lancement du 7^{ème} programme cadre « Article 169 Initiative Vie Assistée » et en renforçant la participation aux Plateformes technologiques européennes.

Ce document montre notamment les nouveaux besoins de la population vieillissante en Europe dans une société de l'information, les bénéfices potentiels dérivant du marché des seniors, les défis et les opportunités pour toutes les parties concernées et en particulier pour les utilisateurs.

Un grand nombre de questions soulevées dans ce document touchent au débat plus général sur le changement démographique en Europe. Néanmoins, le document se concentre sur ce que les TIC et la société de l'information peuvent apporter à une société vieillissante et lui permettre de mieux s'adapter aux changements démographiques et économiques.

Trois domaines d'actions possibles ont été identifiés comme des domaines clés pour lesquels les TIC peuvent contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans une société vieillissante:

- les moyens de réduire les formes d'exclusion des personnes âgées dans la Société de l'information;
- la manière dont les TIC peuvent permettre de prolonger l'activité professionnelle en assurant un équilibre entre vie professionnelle et vie privée ;
- la façon dont les TIC peuvent assurer aux personnes âgées une vie autonome et indépendante en mettant en avant la santé et l'aide sociale.

Le document montre également la nécessité d'aborder les questions éthiques et de renforcer la participation des parties concernées (les citoyens européens dans la société vieillissante, les pouvoirs publics à tous les niveaux, les fournisseurs de services publics, les services sociaux, les prestataires de formation permanente ou de soins de santé, les services financiers et d'assurance - privé ou public, l'industrie des TIC, l'industrie de la construction et du logement, l'industrie du transport et de l'automobile).

Enfin, le document fournit les bases pour le lancement de l'initiative phare i2010 sur les TIC et le vieillissement, ensemble d'actions de sensibilisation et de consensus, de mise à jour des cadres réglementaires et d'autres conditions préalables, de mesures de mise à jour et d'actions de recherche.